

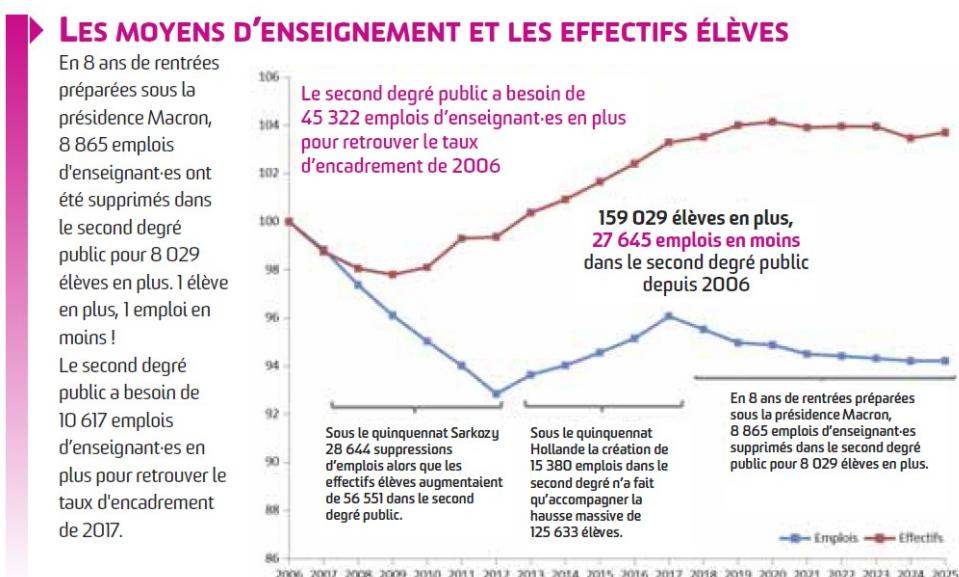
## Préparation de la Rentrée 2026 dans le Second degré : dans l'académie de Toulouse, une rentrée sous le sceau de l'austérité

04/02/2026



### 1. Contexte National :

- Suppression de 1365 postes d'enseignant·es dans le Second degré, et un ministre qui a tenté d'en supprimer 1803, allant au-delà des suppressions de postes présentées au Parlement.
- Pas de création de postes de vie scolaire (ni CPE, ni AED)
- Annonce de la création de 2.000 postes d'AESH : seuls 500 sont des postes réellement nouveaux, les autres sont des régularisation de consommation déjà engagée sur le terrain.
- Des classes parmi les plus chargées des pays de l'OCDE, une rémunération qui a décroché depuis 20 ans et une crise d'attractivité durablement installée vers les métiers du Second degré, notamment professeur·es.
- Un Second degré qui connaît une légère réduction des effectifs d'élèves, mais en sous-investissement chronique depuis des années :



## **2. Dotation Second degré académie de Toulouse :**

- **84 postes d'enseignant·es supprimés dans le 2nd degré**

- **Une seule création de poste de CPE et une de personnel de direction**, correspondant à l'ouverture d'un collège

- Dotation inconnue à ce jour en AED (Assistant·es d'Éducation) et AESH (accompagnement des élèves en situation de handicap)

- **0 création de postes de Psychologues de l'Éducation nationale** ayant vocation à être au contact des élèves (dotation en attente dans le cadre du plan Santé Mentale : création de postes conseillers techniques placés auprès des DASEN – nombre inconnu à ce jour)

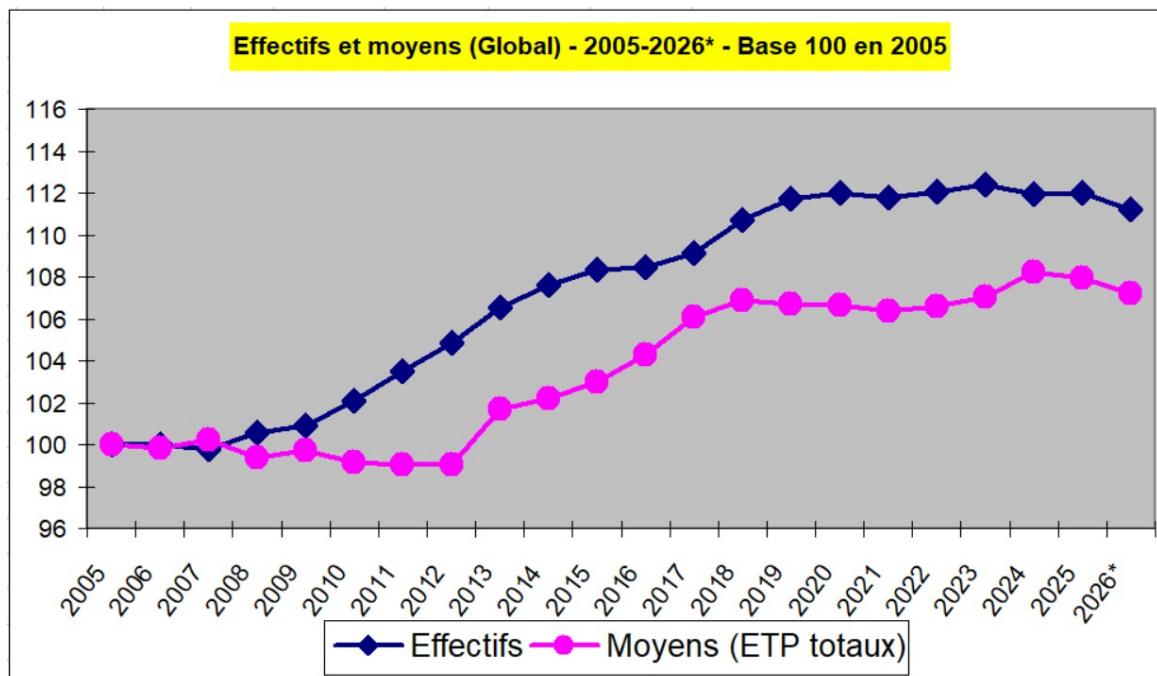
- **0 création confirmée de postes de personnels infirmier**

- **5 créations de postes de personnels administratifs**, dans une académie largement sous-dotée, mais qui assureront aussi des missions en lien avec le 1<sup>er</sup> degré.

## **3. Contexte académique et préparation de rentrée dans l'académie de Toulouse**

### **a) Démographie**

- **Baisse des effectifs de 819 élèves par rapport au constat de rentrée 2025**, surtout au niveau 6<sup>ème</sup>. Le rectorat communique sur une baisse de 1470 élèves (de prévisions à la rentrée 2025 à prévisions à la rentrée 2025), mais qui n'intègre pas la réalité des élèves effectivement présent·es dans nos classes depuis la rentrée 2025.



- Une baisse démographique toute relative, récente, dans **un Second degré structurellement sous-doté depuis près de 20 ans dans l'académie :**

- Pour le SNES-FSU, il faut au contraire **profiter de la baisse démographique pour diminuer les effectifs des classes, à coût constant** d'ailleurs : il suffirait pourtant de ne pas supprimer de postes ! Ne pas le faire revient à maintenir toujours plus longtemps les conditions de travail des personnels et des élèves, voire à les aggraver, comme nous en avons fait plus haut la démonstration. Alors que l'attractivité du métier de professeur est en jeu (et ce n'est pas le seul de nos métiers concerné), refuser de se saisir de ce levier est tout simplement irresponsable.

### **b) Contexte académique de rentrée**

- **Une ouverture d'établissement à la rentrée 2026**, qui mobilise structurellement des moyens : professeur·e documentaliste, CPE, AED, AESH, etc. Sans création de poste, le rectorat devra procéder à des redéploiements de moyens.

- **Financement par 6 postes de nouvelles « Classes passerelle » au niveau Seconde**, qui remplacent les Classes Prépa Seconde, et amplifie les possibilité de scolarisation provisoire des élèves sortant·es de Troisième sans affectation dans l'académie (surtout en Haute-Garonne – près de 1.000 élèves en juillet les années passées). Ces 6 postes sont implantés dans les établissements de l'académie (1 par département, hors Haute-Garonne qui en a plus), mais ne débouche pas forcément sur une intégration dans des parcours ultérieurs de formation : ils servent à assurer la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, en attente d'une solution de formation (éventuellement hors Éducation Nationale) pour les élèves.

- **Financement par 19 emplois du Second degré et 37 emplois du Premier degré de la création de 56 Pôles d'Accompagnement à la Scolarité (PAS)**, dont la vocation est de permettre l'intervention auprès des élèves d'équipes pluri-catégorielles et pluri-professionnelles sur des problématiques de Handicap, de Santé mentale, d'accompagnement à la scolarité (AESH). Ces nouveaux pôles seront l'objet de co-financements par l'Agence Régionale de Santé (ARS) aux modalités à préciser. Les postes d'enseignant·es mobilisés dans les PAS sont des missions de coordination, pas du tout d'enseignement.

Le SNES-FSU considère que la création des PAS vise surtout à masquer l'absence totale d'investissement en moyens dédiés par l'Éducation nationale (personnels de santé : médecins scolaires, personnels infirmiers, etc.). Il s'oppose à leur déploiement car il opère également des glissements de missions des Psychologues de l'Éducation nationale, AED et EASH notamment, et ampute les moyens enseignants.

### **c) Moyens enseignants Second degré**

- **Suppression de 84 postes d'enseignant·es : 136 en collège, 8 en lycées généraux et technologiques.** Les lycées professionnels, en hausse d'effectifs, gagnent 35 postes pour accompagner les créations de filières entamées à la rentrée 2025 (suites de scolarité).

- Dans le Second degré, entre la rentrée 2017 et la rentrée 2025, les collèges et lycées de notre académie ont gagné 5293 élèves, qui n'ont été accompagnés que de la création de 259 emplois de professeurs, de professeurs documentalistes, de CPE, et d'aucun emploi de PsyEN nouveaux. C'est un emploi pour 20,4 élèves en moyenne. La comparaison de prévision à prévision montre que le

gouvernement en une rentrée, celle de septembre 2026, retire 84 emplois pour 819 élèves en moins : c'est 10,4 élèves en moyenne. Sur le réalisé à la rentrée, c'est un emploi retiré pour 17,5 élèves. **De quelque manière que l'on prenne les chiffres, le budget 2026 du Second degré retire dans notre académie des moyens bien plus vite que les budgets précédents ne les ont accordés pour couvrir les évolutions démographiques à la hausse.**

Ce n'est pas ainsi qu'il sera possible d'abaisser le nombre moyen d'élèves par classe, alors que notre pays se distingue au sein de l'OCDE par la lourdeur des classes.

**La baisse démographique est un prétexte pour réduire encore l'investissement du pays dans l'École publique.**

- Répartition départementale des dotations en postes enseignants implantés en collège, lycées généraux et technologiques, lycées professionnels :

Evolution de la dotation en postes selon implantation	Collèges	Lycée GT	Lycée Pro	Classes Passerelles et PAS	Solde départemental
Ariège	- 5,5	- 4	+ 2		- 7,5
Aveyron	- 11		+ 2		- 9
Haute-Garonne	- 60	+ 36	+ 11	+ 6	- 11
Gers	- 7		+ 3		- 3,5
Lot	- 11,5	- 12	+ 2		- 21
Hautes-Pyrénées	- 7	- 7,5	+ 4		- 11
Tarn	- 19	- 12	+ 4		- 27,5
Tarn-et-Garonne	- 15	- 9	+ 7		- 17
Non localisés				+ 19	19
Solde académique	- 136	- 8	+ 35	+ 25	- 84

(chiffres arrondis, les totaux peuvent donc légèrement différer du total affiché)

- Le rectorat indique **reprendre 136 postes au total en collège, pour 247 collèges (publics)** dans l'académie : c'est plus d'un demi-poste par collège en moyenne !

- Nous prévoyons une **dégradation de l'investissement public en moyens enseignants ramené au nombre d'élèves** : pour conserver à la rentrée 2026 le même niveau d'encadrement de la rentrée 2025 en collèges et lycée généraux et technologiques, **il faudrait créer environ 62 postes d'enseignant·es** pour l'académie, là où la contrainte budgétaire nationale conduit le rectorat à en reprendre.

- **En collège :**

- la baisse démographique n'explique que 67 suppressions de postes sur les 136 opérées : plus de la moitié des suppressions de postes auront donc des effets sur la capacité de dédoublement des classes, le maintien d'options, etc ;

- les possibilités de dédoublement, pourtant prévues par l'évolution récente des textes

réglementaires à d'autres disciplines que Français et Mathématiques (obtenue par le SNES-FSU) **seront réduites**, par reprise des moyens accordés à la rentrée 2025 (suppression de 40 postes sur les niveaux 6-ième et 5-ième, 20 postes sur les niveaux 4-ième et 3-ième).

- malgré le financement d'au moins une heure supplémentaire de marge dans les dotations rectoiales pour le niveau 6-ième, il ne sera pas possible de l'utiliser pour revenir sur la suppression de l'enseignement de la Technologie en sixième (mesure découlant du « Choc des Savoirs », toujours non prévu par la réglementation). **Le SNES-FSU revendique toujours le retour de l'enseignement de Technologie en 6ième.**

- les « **groupes de besoin** » (en réalité, dans l'intention initiale du gouvernement, des groupes de niveaux) sont toujours contestés par la profession. Peu d'établissement les mettent en réalité en place. La création du dispositif « Collèges en réussite » (qui concerne 14 collèges dans l'académie à la rentrée 2026) a vocation à imposer aux équipes de ces établissements la mise en place de dispositifs de ce type (sans moyens spécifiques), tout en accroissant la pression managériale sur les collègues, et en imposant des pratiques pédagogiques contraintes.

**Le SNES-FSU demande l'abandon définitif de l'ensemble des dispositifs liés au « Choc des savoirs », qui ont largement démontré leur échec (rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation nationale de juin 2025).**

**Le SNES-FSU** refuse le plan des « Collèges en réussite », qui vise en réalité à en finir avec la politique de l'Éducation prioritaire et ses financements sur des critères sociaux et nationaux. Il en demande au contraire la remise à plat et l'extension, notamment à certains lycées : il demande des moyens pour le traitement de la difficulté scolaire, très largement liée au milieux sociaux d'origine des élèves, dans un contexte de renforcement des écarts de réussite scolaire selon le milieu social.

#### **- En lycée général et technologique :**

- les reprises de postes vont **continuer à dégrader l'encadrement des élèves dans les lycées généraux et technologiques**, où les classes sont et seront les plus chargées ;

- le SNES-FSU craint de **possibles fermetures d'enseignement de Spécialité en Première et Terminale** dans l'académie, qui viendrait amplifier la logique déjà l'œuvre de gel de l'accès à ces Spécialités (elles sont officiellement proposées, mais les élèves ne peuvent les choisir du fait de financements trop faibles pour des groupes jugés trop réduits).

- Le SNES-FSU porte toujours l'exigence de remise à plat de la réforme du Lycée générale et Technologique, du baccalauréat et notamment la fin du contrôle continu, l'abrogation de Parcoursup.

#### d) Informations de dernière minute

- Les organisations syndicales siégeant en Comité Social d'Administration (CSA) académique ont **unanimement boycotté lundi sa première réunion lundi 02/02/26** pour protester contre l'ampleur des suppressions de postes.
- Ce même comité a été réuni hier dans un cadre non-réglementaire (le délai de reconvocation est normalement de 8 jours au moins) : **la rentrée se prépare donc dans l'urgence, et à marche forcée au prétexte du retard pris sur le vote du budget de l'État**. Il est hors de question que les temps de concertation, avec les personnels et les parents d'élèves dans les collèges et lycée, conduise à des suppressions de postes qui se révéleraient inutiles. Le SNES-FSU a demandé et obtenu quelques jours de délais supplémentaires – trop peu cependant – pour le travail de préparation de rentrée dans les départements : les arbitrages départementaux de suppression des postes seront examinés dans les 8 départements le 20/03/26.
- En séance hier de ce même comité, **le SNES-FSU, avec les autres organisations syndicales, a obtenu l'annulation des mesures de fermetures programmées à la rentrée 2026 du BTS Plastiques et Composites à Decazeville (12) et du BTS Gestion de la PME à Millau (12)**.

